

# Le signal de Mont Buffet

Autor(en): **Rochaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **21 (1913)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-18925>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

loin du Chef-lieu pendant qu'il le visitait. Mais comme cette visite n'a été qu'une excursion rapide, je veux bien croire qu'il y reviendra une autre fois pour s'occuper plus aisément de ses recherches scientifiques. Alors je ne manquerai pas de me trouver à mon poste.

La relation de M<sup>r</sup> Rengger, le neveu, sur le Paraguay mérite d'être lue, particulièrement pour cet étrange personnage du Docteur Francia.

Je désire bien sincèrement voir votre Canton, qui est un des plus intéressants de la Suisse pour le physique et beaucoup plus pour ses habitants; mais je n'ose en fixer l'époque, avant que de m'être débarrassé de plusieurs entraves, qui ne me laissent quinze jours en liberté.

Faites agréer, je vous prie, mes complimens respectueux à M<sup>me</sup>, et croyez-moi, M<sup>r</sup> le Général et très-honoré Concitoyen, que je suis avec la plus haute considération et le plus parfait dévouement

*Tout à vous,*

V. D'ALBERTI.

---

## LE SIGNAL DE MONT BUFFET

ALTITUDE, 900 MÈTRES

---

Au nombre des soixante-deux observatoires établis dans le Pays de Vaud par LL. EE. de Berne se trouvait le signal de Mont Buffet.

Situé à l'extrémité Est du chaînon de montagnes se détachant de la Dent de Vaultion, dans un endroit élevé du territoire de la commune de Premier, lieu appelé « Crêt du Signal », d'après l'ancien plan de 1822, et « Pré Carraudy », suivant le plan actuel de 1880, le signal de Mont Buffet pouvait facilement correspondre avec ceux d'Orbe, de La Sarraz et de Vaultion. Comme ces derniers, il relevait du bailliage de

Romainmôtier, ce qui obligeait le bailli de Romainmôtier de s'assurer, par des inspections périodiques, des moyens de défense qu'il possédait, étant donné qu'au moment d'une invasion sur un point quelconque du territoire du Pays de Vaud des feux s'allumaient sur les montagnes, que l'alarme était donnée et que des milices se trouvaient, en peu d'heures, réunies et prêtes à marcher au-devant de l'ennemi, sous la conduite de leurs chefs. Il était placé à deux kilomètres nord du village de Premier, à 1 kilomètre 200 mètres du territoire de la Terre indépendante des Clées, à 800 mètres de l'ancienne route Brétonnière-Vallorbe et à quelques kilomètres de la frontière française, notamment du défilé de Jougne.

Le signal de Mont Buffet existait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, car le Conseil général de la Terre de Romainmôtier était assemblé le 29 mai 1689 « pour mettre les ordres convenables pour charrier les matériaux qu'il faut pour la construction de la maison vers le signal nouvellement construit, comme aussi pour tirer les pierres qu'il faut pour les murailles ».

« A esté ordonné en présence de M. le Lieutenant Bail-  
lival Roy, qui a présidé par ordre de S. S. Baillivale que  
de chaque commune on enverra, demain, trois hommes,  
sauf Envy un, pour tirer les dites pierres pour des  
murailles là près, pour gagner les voitures, et lesquels  
répareront le signal et s'aideront à faire une casuette  
pour loger ceux qui font la garde. Et ceux qui y iront  
demain se nantiront de hache, pioche et serpe. »

La « casuette » fut solidement construite en maçonnerie; elle mesurait quatre mètres de longueur sur quatre mètres de largeur. A proximité s'élevait un amas de branches menues très inflammables qui produisaient une fois allumées des flammes qui se voyaient de fort loin, ou de grandes colonnes de fumée, si cela se passait pendant la journée.

Le signal de Mont Buffet fut chargé à différentes époques, tel fut le cas les 20 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 1792, suivant mandats baillivaux ordonnant qu'une garde composée de seize hommes répartis en quatre escouades d'un caporal et de trois hommes y fut placée à tour de rôle. Les escouades étaient fournies par les communes intéressées, Vaulion excepté; elles se rechangeaient toutes les vingt-quatre heures, pendant un temps. Les caporaux touchaient neuf batz (fr. 1.30) pour chaque jour de garde, et les factionnaires huit batz (fr. 1.16), à condition qu'ils s'acquittent fidèlement de leur devoir. Le bois nécessaire pour la cuisine et le chauffage pouvait être pris par les gardes dans les forêts avoisinantes de LL. EE. et les communes devaient pourvoir au voiturage du dit bois.

Les événements de la Révolution ayant occasionné une active surveillance, le signal de Mont Buffet fut gardé de nouveau à partir du 22 décembre 1797; puis, personne ne se présentant pour monter la garde, il fut décidé que les caporaux toucheraient dix batz et les fusiliers neuf batz par jour de service; et pour que le tour de garde se fasse exactement, le secrétaire baillival établit un rôle des communes qui devait se remettre de l'une à l'autre, à midi, quand chaque tour devait finir et suivant la règle du nombre d'électionnaires. Mais le nombre des hommes de garde se trouvant être par suite de refus réduit à six, ce nombre étant jugé insuffisant M. le capitaine Roland, secrétaire baillival, rapporta, le 29 décembre 1797, que la garde devait être levée le lendemain. Ce fut la dernière.

Et maintenant que le temps a accompli son œuvre, l'emplacement où se trouvait jadis le signal de Mont Buffet disparaît solitaire et tranquille sous les ombrages des hêtres et des sapins; seules les fondations de l'ancienne casuette sont visibles aujourd'hui.

Eug. ROCHAZ.

---